



Approbation des plans de constructions militaires

suite à une adaptation ultérieure du projet concernant Siviriez (FR), Place d'armes de Drognens; Extension et aménagement, 2^e étape

du 14 décembre 2023

Se basant sur la demande d'armasuisse Immobilier, Management de projets de construction Ouest, du 31 août 2023, le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a approuvé, sous certaines charges, la modification du projet «Siviriez (FR), Place d'armes de Drognens; Extension et aménagement, 2^e étape» consistant à abattre six peupliers situés à l'extrémité sud du cordon boisé dressé entre la caserne et la Route de Romont.

Notification

La décision sera notifiée directement aux participants à la procédure. Durant la période de recours, elle est à disposition pour consultation sur internet à l'adresse www.ddps.ch/approbationsdesplans; une copie peut aussi être demandée auprès du Secrétariat général du DDPS, 3003 Berne.

Voies de recours

Un recours peut être interjeté contre cette décision auprès du Tribunal administratif fédéral, CP, 9023 Saint-Gall, dans les 30 jours qui suivent sa notification (art. 130, al. 1, LAAM¹).

3 janvier 2024

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports

¹ Loi fédérale du 3 février 1995 sur l'armée et l'administration militaire (RS **510.10**).

